

Madame le Maire :

- Informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le receveur en poste à Chatillon Coligny et que les comptes du compte de gestion établi par ce dernier sont conformes à ceux du compte administratif de la commune,
- Précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin 2021 comme la loi lui en fait obligation.
- Donne lecture du budget principal de la commune en commençant par les résultats budgétaires de l'exercice 2020 puis par la lecture conjointe du compte administratif 2020 et du Budget primitif 2021

Dépense de fonctionnement :

Chapitre 60 :

Marc BOWIN demande la raison de la mise à zéro pour le CA et le BP de l'eau et de l'assainissement Madame le Maire l'informe que pour 2020 les factures du service de l'eau n'ont pas été mandatées.

Chapitre 61 :

Madame le Maire demande s'il y a des questions

Pas de question

Madame le Maire informe que l'entretien de voirie comprend le broyage, le fleurissement la réfection des chemins (remboursé par l'auteur des faits). La ligne Documentation générale comprend les livres école.

Chapitre 62 :

Jean-Marie CHARENTON demande des explications pour la ligne

Madame le Maire l'informe que le document présente une erreur dans le respect de la chronologie des lignes pour les chapitres 60, 62 et 63.

Marc BOWIN demande où se trouve le remboursement de la ligne 6226 concernant les assurances. Madame le Maire lui transmettra l'information ultérieurement. Madame le Maire informe par ailleurs que la ligne 6218 concerne le paiement de la mise à disposition d'une secrétaire comptable du Centre de Gestion 45, suite au départ de la secrétaire de mairie.

Chapitre 63 :

Le poste formation n'est pas augmenté car la Commune cotise aux formations du CNFPT. Il peut y avoir des dépenses de formation pour les contrats aidés.

Chapitre 64 : pas de questions, pas de remarques.

Chapitre 73 :

Madame le Maire explique les lignes du chapitre 73

Walter WHITE demande des explications sur l'attribution de compensation

Madame le Maire explique qu'il doit être payé à la communauté la valeur moyenne des trois dernières années des compétences transférées et donne en exemple l'éclairage public de Varennes-Changy. Les 3 dernières années sont basées sur des factures correspondantes à la consommation d'ampoules énergivores alors que tout a été changé avec des ampoules à basse consommation.

La commune n'a plus que la compétence d'extension. L'entretien relève de la communauté de commune qui change 5 ampoules par an en ampoule « led ». Il y en a 200 à changer.

Madame le Maire donne des explications sur les transferts pour les services incendie, pour la SPA dont le refuge a été transféré à la communauté de commune.

Recette de fonctionnement :

Chapitre 64 - 70 : pas de questions, pas de remarques.

Chapitre 73 :

Madame le Maire répond a une question posée lors de la réunion de la commission finance :

Les recettes de location de la salle Escalé sont inscrite à la ligne 752 : « Location des biens communaux »

Chapitre 74 : *Madame le Maire informe que la ligne 74835 est supprimée « Compensation de l'état pour l'exonération de la Taxe Habitation »*

Chapitres suivants : pas de questions, pas de remarques.

Dépense d'investissement :

Walter WHITE demande pourquoi 30 000€ pour des dépenses imprévues

Madame le Maire l'informe de son souhait de « garder une poire pour la soif » et précise que ce n'est pas obligatoire.

Chapitres 10- 13- 16 -20 : pas de questions, pas de remarques

Chapitres 21 :

Madame le Maire informe que la commission finance a étudié les différents investissements préalablement à cette séance.

Chapitre 23 : pas de questions, pas de remarques.

Chapitre 27 :

Madame le Maire précise que la prévision pour ce chapitre en 2021 est à zéro car cela concerne le dossier EPFLI « Reprise des murs de la superette ».

Recette d'investissement :

Chapitre 10 :

Madame le Maire précise que le CA 2020 est à zéro et que le BP 2021 comprend deux années.

Chapitre 13 -16 : pas de questions, pas de remarques.

Madame le Maire précise que joint aux documents donnés : Budget principal comprenant les résultats budgétaires de l'exercice 2020 – les 4 tableaux : dépenses et recettes de fonctionnement, dépenses et recettes d'investissement comprenant les chiffres du budget primitif de 2020, du compte